CONDITIONS GENERALES D'ENREGISTREMENT (CGE)
D'UNE DEMANDE de CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DE GENEALOGIE



Propriétaire



Envoi demande
MyLOOF
La Poste



Traitement
Etude pedigrees étrangers + ICAD + couleurs+ tests
Inscription aux registres



Edition N° de Certificat d'Enregistrement
Notification par Email / SMS et sur MyLOOF

PREAMBULE

Ici est expliqué comment et sous quelles conditions votre demande de certificat d'enregistrement d'un chat étranger peut être prise en compte.
Plus simple encore, vous pouvez vous connecter à votre compte personnel MyLOOF qui saura vous guider dans votre démarche. Si vous n'en avez pas encore ou vous avez perdu vos références de connexion, reportez-vous au point des CGE « **OU FAIRE SA DEMARCHE ?** ».
Le certificat d'enregistrement est indispensable si le chat est destiné à reproduire ou à passer un examen de conformité et/ou à obtenir des diplômes de championnat LOOF. Cependant, il ne remplace pas le pedigree original du chat.
Si le chat participe à des expositions félines, ce n'est donc en aucun cas le numéro du certificat, s'il en a un, qu'il faudra indiquer, mais le numéro du pedigree original du chat.

CONDITIONS DE REMPLISSAGE DES INFORMATIONS AVANT TOUT ENVOI

Le demandeur doit être le propriétaire du chat. Vous devez renseigner vos coordonnées, les données complètes du chat, les coordonnées de l'éleveur de naissance, mais également sa généalogie telle qu'elle apparaîtra sur les pedigrees LOOF de ses futurs chatons.
Il est possible d'y faire figurer les mentions « DNA » ou « DNA comp. » relatives aux tests de filiation, les résultats des **tests génétiques**, les **codes couleur** et les numéros d'identification des chats lorsqu'ils sont connus (ce qui n'est pas le cas de la majorité des chats apparaissant sur les pedigrees des autres fédérations, le LOOF étant le seul livre des origines à avoir toujours imposé l'identification pour délivrer le pedigree).
Les documents à joindre :

- Copie de la carte d'identification définitive I-CAD enregistrée à votre nom et prénom.
- Copie du pedigree délivré par un club ou une fédération habilitée dans le pays d'origine (4 générations minimum).
- Des photos du chat tête de face et corps de profil (jointes au dossier ou par email à certif@loof.asso.fr en mentionnant en objet votre nom et le nom du chat).
- Le règlement à l'ordre du LOOF.
- Les documents de résultats génétiques qui peuvent être pris en compte

Si le LOOF détecte une incohérence dans la copie du pedigree fourni, vous recevrez un courriel vous indiquant les détails de cette incohérence et les éléments à fournir pour que nous puissions vous aider à résoudre l'anomalie et enregistrer votre chat. Il est souvent possible de faire corriger le pedigree original du reproducteur étranger, lorsqu'il comporte une erreur, avant que les pedigrees des chatons ne soient demandés.

Pour les couleurs de robe, vous devez respecter la nomenclature du LOOF : rubrique « Races », « Couleurs » du site Internet du LOOF www.loof.asso.fr

CONDITIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE PAR LE LOOF

Aucun chat dont l'enregistrement n'est pas finalisé à l'I-CAD ne pourra être enregistré au LOOF. C'est à réception de la carte I-CAD définitive que vous pouvez faire votre demande d'enregistrement au LOOF.
Aucun chat importé né à partir du 01/01/2017 ne pourra être enregistré au LOOF ou utilisé comme reproducteur pour une saillie s'il est issu de deux parents « blanc ».
Ensuite, la situation est différente selon qu'il s'agit d'un import ou d'une saillie à l'étranger.
Si le chat prévu pour une saillie, est un étalon né et détenu à l'étranger, il n'y a plus de tolérance pour les étalons étrangers non identifiés depuis le 1er janvier 2014.
Assurez-vous que le chat étranger a bien un pedigree émis par un club ou une fédération habilitée dans le pays d'origine.
Si l'administration du pays procède à l'agrément des organismes chargés de la tenue de la généalogie des chats de race, conformément à la directive européenne 91/174/CEE, seuls les pedigrees issus des livres correspondants pourront être acceptés pour les chats nés dans ce pays. Exemple : fédérations **ANFI, AfeF**, **ENFI, AGI**, et **FIAF** sont officiellement reconnues par le ministère de tutelle d'Italie.

Assurez-vous également que la généalogie de votre chat, la race et les couleurs reconnues ainsi que les mariages autorisés, figurant sur son pedigree, sont **conformes** aux **règlements LOOF**. En cas de doute, contactez-nous à certif@loof.asso.fr .

La règle appliquée pour accepter l'inscription d'un chat étranger est la même que pour inscrire un chaton né en France : il doit être issu d'un mariage autorisé par le guide des standards.
Assurez-vous d'importer le chat dans le respect des **règlementations** sanitaires en vigueur pour le transport international des carnivores domestiques. Il est en particulier impératif que le chat ait été **identifié dans son pays d'origine avant toute introduction sur le territoire français**.
Une fois en France, il vous faudra, via votre vétérinaire, faire enregistrer le chat à vos nom et prénom auprès d'**I-CAD**.

OPTIONS DES TARIFS D'ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE

Un tarif unique de traitement est appliqué.

- **40 € par chat étranger**

LE DELAI DE CORRECTION OU D'ANNULATION

En cas d'annulation, les sommes engagées pourront être remboursées tant que la demande n'est pas traitée.
A compter de la notification que votre demande est en traitement, un délai de 8 jours révolus vous permet d'apporter sans frais des informations correctives éventuelles. Si la date d'envoi au LOOF de vos informations correctives dépasse ce délai, celles-ci déclencheront des frais pour traitement additionnel. Les frais d'enregistrement restent acquis par le LOOF au titre du traitement administratif.

- **Frais de traitement additionnel : 15€ par demande**.

Si vous avez un doute pour remplir vos déclarations ou vous souhaitez envoyer vos informations correctives, contactez-nous à certif@loof.asso.fr

OU FAIRE SA DEMARCHE ?

PAR MYLOOF.FR (www.myloof.fr). En vous connectant à la plateforme, vous pouvez demander à créer votre compte MyLOOF. Attention, un seul compte par éleveur est possible. Votre Id d'éleveur LOOF étant votre identifiant de connexion.
ou
PAR COURRIER (LOOF – Service Chats Importés – 155 avenue Jean Jaurès 93300 Aubervilliers)

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement d'enregistrement peut être réalisé par **carte bancaire** (en utilisant MyLOOF.fr), par **chèque** à l'ordre du LOOF ou par **virement avec la référence « CE + Nom du chat »** (accompagné du formulaire d'enregistrement + la copie d'ordre de virement).
Si votre demande est faite par notre formulaire papier, en cas d'absence de paiement, un paiement insuffisant, un formulaire non entièrement complété ou non signé au-delà du délai de correction, les frais d'enregistrement resteront dus au titre du traitement intervenu.
En cas d'impayé, en plus de la suspension du traitement, les frais bancaires de traitement d'impayé vous seront refacturés au réel par le LOOF (10.50 €ttc par impayé).

COORDONNEES BANCAIRES

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03945	00050333353	76

IBAN : **FR76 3000 3039 4500 0503 3335 376**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Retrouvez aussi toutes les instructions sur le site Internet : loof.asso.fr